



Revêtements de sol monocouches en dalles vinyle / Floorflex

Etat de la technique

Tandis que les nouvelles dalles vinyle sont généralement plutôt élastiques et ne contiennent pas d'amiante, les anciennes dalles vinyle carrées légèrement cassantes contiennent quasiment systématiquement de l'amiante. Elles datent des années 1950 à 1970 (teneur comprise entre 0,01 % et 15 %). Ces dalles de sol sont également connues sous les noms de Floorflex, dalles en vinyle-amiante, dalles PVC ou carreaux de vinyle-amiante.

En plus des dalles, la colle (souvent bitumineuse) est également susceptible de contenir de l'amiante. Les colles qui ne sont pas à base de bitume (et ne sont donc pas noires) peuvent également contenir de l'amiante, même si c'est beaucoup plus rare que pour les colles à base de bitume.

RISQUE POUR LA SANTÉ

Sans intervention

Type de matériau (degré d'agglomération): fortement aggloméré.

Même lorsque certaines dalles de sol sont endommagées, on peut partir du principe que le potentiel de libération de fibres est tellement faible qu'il n'existe aucun danger pour la santé des utilisateurs. De plus amples précisions, voire des mesures, peuvent s'avérer nécessaires uniquement en cas d'action mécanique fréquente (telle qu'une porte frottant sur le sol).

En cas de travaux

Souvent, les dalles peuvent être détachées relativement facilement du sol. En les retirant sans les casser (dalle par dalle), le risque potentiel (libération de fibres) est à considérer comme faible.

Même en cas de ponçage de colles bitumineuses contenant de l'amiante, on part du principe que la libération de fibres est peu élevée et que, par conséquent, les risques sont faibles.

Par contre, en cas de ponçage de colles non bitumineuses contenant de l'amiante, il faut envisager un potentiel élevé de libération de fibres.

DIAGNOSTIQUE

Il faut généralement prélever des échantillons dans les dallettes et la colle ou les considérer comme amianté par défaut sur avis du diagnostiqueur. Une analyse dans le cadre d'un diagnostic étant généralement peu coûteuse, il est à notre avis utile d'effectuer un prélèvement même en cas de petites surfaces.

Les dallettes de sol et la colle sous-jacente peuvent être analysées à l'aide d'une analyse en laboratoire comprenant les deux matériaux. Au vu des coûts d'un assainissement, il est recommandé d'effectuer une analyse séparée des dallettes et de la colle, en particulier en cas de colles non-bitumineuses (assainissement à effectuer par une entreprise spécialisée reconnue par la Suva, contrairement aux colles bitumineuses) et en cas de grandes surfaces.

Echantillonner

Comme il s'agit d'un matériau homogène, un seul échantillon par application visuellement identique est suffisant.

Si la colle doit être analysée séparément, le plus simple est de gratter la colle qui se trouve sur la chape (pas sur la dallette, afin de limiter le risque de contamination par les fibres de la dallette). Cependant, dans certains cas, la quantité de colle sur la dallette est suffisante pour qu'une analyse séparée puisse être effectuée en laboratoire (la séparation des matériaux est plus simple à effectuer en laboratoire que sur place, mais le laboratoire doit être informé qu'il faut une analyse séparée).

ASSAINISSEMENT/ENLÈVEMENT

Conformément à la [fiche thématique 33049 de la Suva](#) le retrait des dallettes de sol sans les casser ou/et le retrait de la colle bitumineuse peut se faire par un ouvrier instruit (zone orange). Masque FFP3 et combinaison de protection, aspiration à la source, zone délimitée avec ventilation contrôlée, etc.

S'il est impossible de retirer le revêtement sans l'endommager fortement, ou si la colle amiantée n'est pas bitumineuse, les travaux doivent être réalisés par une entreprise de désamiantage reconnue par la Suva selon la directive CFST 6503 (zone rouge).

S'il faut percer quelques trous à travers des revêtements de sol, ces travaux peuvent être effectués par un ouvrier instruit en suivant les instructions de la [fiche thématique 33067](#) de la Suva.

La Suva autorise sous certaines conditions la déconstruction de crépis avec une pelleteuse (publication 88288 de la Suva). Cette méthode nécessite toutefois également l'approbation des autorités cantonales ou communales. Les questions de protection du voisinage et de traitement des eaux utilisées pour la déconstruction ne sont notamment pour l'instant pas encore réglées.

L'expérience montre que l'utilisation d'une pelleteuse pour la déconstruction de revêtements de sol monocouches en dallettes vinyle / Floorflex n'est possible que dans de rares cas (par exemple, dans de grands sites industriels inoccupés et inutilisés ou pour des habitations individuelles situées loin des zones habitées).

Exception Genève: entreprise de désamiantage reconnue par la Suva dans tous les cas.

Elimination

Dalettes retirées sans casse sur colle bitumineuse ou sans colle

Code de déchets

- 17 06 98 nsc

Filière d'élimination

- UIOM (déchets contenant du chrysotile)
- Décharge de type E

Conditionnement

- UIOM : selon prescriptions UIOM
- Décharge de type E : emballage simple (big-bag)

Autres indications

- Y. c. colle amiantée bitumineuse éventuelle

Dallettes endommagées amiantées ou dalles retirées sans casse sur colle non bitumineuse

Code de déchets

- 17 06 05 ds

Filière d'élimination

- UIOM (déchets contenant du chrysotile)
- Décharge de type E

Conditionnement

- UIOM : selon prescriptions UIOM
- Décharge de type E : emballage double (p. ex. sac en film plastique dans un big-bag)

Autres indications

- Aucune

Remarque générale

Actuellement, certaines UIOM n'acceptent pas les déchets contenant de l'amiante. L'élimination doit donc être clarifiée à chaque fois avec l'UIOM.

Lors de l'élimination, il faut également tenir compte des directives de la Suva. A cet égard, les anciennes fiches thématiques [33063](#) et [33064](#) ne correspondent plus à l'état de la technique et seront remplacées par une nouvelle fiche thématique de la Suva (état mars 2025 pas encore publiée), qui sera adaptée au contenu du rapport Polludoc sur l'élimination des déchets amiantés.

REMARQUES

Les revêtements de sol en dalles multicouches avec de l'amiante faiblement aggloméré doivent être évalués selon la [fiche correspondante](#).

PHOTOS



Dallette Vinyle contenant de l'amiante



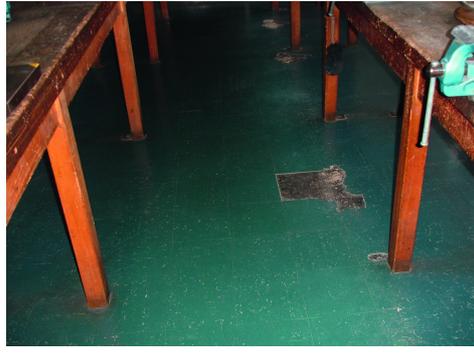
Dalles de sol en vinyle. Colle bitumineuse en dessous – également amiantée.



Colle non bitumineuse sous dallette vinyle. Celle-ci peut également contenir de l'amiante.



Ce type de dallette n'est pas susceptible de contenir de l'amiante.



Floorflex vert avec colle bitumineuse, Suva



Dalquettes Floorflex rouges avec colle bitumineuse, Suva